



Les fibres de textile sont obtenues à partir de déchets de l'industrie textile. Elles sont effilochées puis traitées pour donner un isolant performant. Le textile recyclé en vrac est uniquement mis en œuvre par **soufflage** pour l'isolation des planchers et des combles perdus. L'isolation en vrac permet un remplissage complet des compartiments dans les endroits difficilement accessibles.

[Plus d'informations sur les isolants biosourcés et les essais mentionnés dans notre FAQ.](#)

Composition

Matières premières : fibres textiles recyclées, à majorité coton (90 %)

Adjuvants fongicides et ignifuges : sel minéral azoté (10 %)

Format

Disponible en sac de 10 ou 12,5 kg



Impact écologique

Émissions de COV [ISO 16000-3,6,9] : **A+** [2011-321] (FR)
Conforme aux prescriptions de l'arrêté royal du 18 août 2014 (BE).

Revalorisation des chutes de l'industrie textile. Intéressant lorsque ces dernières proviennent d'un circuit court

Origine des matières premières : France

Fin de vie : difficulté de séparation avec d'autres déchets. Incinération pour production d'énergie ou enfouissement

Labels : oui

Propriétés d'isolation

Soufflage

Conductivité thermique [EN 12667]: $\lambda_{23^{\circ}\text{C},50\%}$	0,042-0,047 W/m.K
Densité [EN 1602] : ρ	10-15 kg/m ³
Épaisseur théorique pour R = 5 m².K/W <i>Épaisseur appliquée = épaisseur utile x 1,25 (pour anticiper 25 % de tassement, p. ex.)</i>	Appliquée : 305 mm Utile : 210 mm
Résistance à l'écoulement d'air [ISO 9053-2] : non évaluée	
Capacité thermique massique : $C_{p_{\text{non certifié}}}$ = 1600 J/K.kg	

Caractéristiques techniques

Diffusion de vapeur d'eau [EN 12086, HR = 0/50] : $\mu = 1-2$

Matériau **hygroscopique** : peut aider à réguler l'humidité à l'intérieur de la paroi.

Hydrophile, capillaire actif. Adapté à la rénovation.
Putrescible en cas de contact persistant avec l'eau.
Absorption d'eau [EN 1609] : non évaluée.

Réaction au feu [EN 13501-1] : classe B-s2,d0 à F
La mise en oeuvre doit être réalisée correctement (voir FAQ).

Résistance à la moisissure et aux champignons [ISO 846/DIN 68-2-10] : classe 0.
Présence d'additifs protecteurs.
La mise en oeuvre doit être réalisée correctement (voir FAQ).

Résistance aux insectes: non évaluée. Présence d'additifs protecteurs.

Stabilité dimensionnelle [EN 15101-1] : sujet au tassement.

Stabilité	Soufflage
Sous vibrations	non évaluée
Sous impacts	non évaluée
Sous variations hygrothermiques	non évaluée
Tassement total à considérer	25-35 %

La mise en oeuvre doit être réalisée correctement (voir FAQ).

Absorption acoustique [ISO 11654] : non évaluée.
Matériaux présentant une absorption acoustique potentielle. Le système constructif complet a toutefois le plus d'impact sur les performances acoustiques globales (voir FAQ).

Matériaux présentant un potentiel d'inertie thermique modéré. Le système constructif complet a toutefois le plus d'impact (voir FAQ).

Plus d'informations dans notre FAQ.

La version en ligne de cette page contient des fiches détaillées pour chaque type d'application.

Domaines d'application



Plancher des combles

- Combles accessibles^(V)
- Combles accessibles en béton^(V)
- Combles non accessibles^(V)



Plancher

- Sur plancher béton ou bois^(V)
- Entre les éléments de plancher bois^(R+V)

Légende : SR : semi-rigide / V : vrac / R : rigide / P : projeté

Conseils de sécurité

La mise en œuvre autour des conduites de fumées et des éclairages encastrés est régie par des normes (voir FAQ). Pour d'autres sources de chaleur (transformateurs, conduits de chauffage, conduits de ventilation, etc.), la température ne peut dépasser 120 °C.

La mise en œuvre génère de la poussière, nécessitant le port de protections individuelles (masque poussières FFP2, gants, lunettes, combinaison de protection) et un local suffisamment ventilé.



Conseils de mise en œuvre

Soufflage : l'isolant est soufflé sous pression entre les éléments du plancher. Prévoir un tassement jusqu'à 35 % dans le temps (voir FAQ). Il est conseillé de combler les trous et les fissures avant la mise en œuvre. La pose d'un pare-vapeur peut être nécessaire. Lors d'une mise en œuvre fermée, les éléments de plancher doivent avoir une hauteur suffisante pour anticiper le tassement.

Montage nécessitant un équipement et une formation particulière.

La puissance de l'équipement de soufflage doit être adaptée à l'utilisation et au produit.

L'insufflation du textile en vrac n'est pas conseillée par le fabricant.

L'épandage manuel ne permet pas à la matière de se répartir de façon homogène. Il vaut mieux éviter cette pratique.

S'assurer d'une mise en œuvre méticuleuse de l'étanchéité à l'air et à la vapeur d'eau.
Ne pas mettre en œuvre d'isolant humide ou sur support humide.

Prévenir la présence d'espace vide afin d'éviter toute convection d'air.

Élimination des chutes : déchetterie.

L'isolant doit être protégé contre les intempéries, les infiltrations ou remontées capillaires.

Ne peut être utilisé que dans des applications durablement protégées de toute source d'humidité. **Non adapté à la postisolation des murs creux. Ne convient pas aux parties enterrées et en soubassement.**

Protection de l'ensemble de l'élément constructif contre l'intrusion d'animaux.

Pour garantir une qualité de l'air intérieur satisfaisante et éviter le développement de moisissures d'un bâtiment, il faut assurer un débit de ventilation minimum.